
U d'/of OTTAWA
39003002234952



LES PIERRES TOMBALES

de Racine et de Pascal

A Saint-Etienne-du-Mont

PAR

Ch. MANNEVILLE

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT
DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE



PARIS
Chez H. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris
QUAI MALAQUAIS, 5

1909



LES PIERRES TOMBALES

De Racine et de Pascal

A SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT

L'église de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, possède, depuis l'année 1818, les pierres tombales de Jean Racine et de Blaise Pascal. Actuellement on les peut voir apposées à l'entrée de la première chapelle du collatéral du chœur à main droite, — chapelle placée sous le vocable du Sacré-Cœur.

On ignore à peu près complètement dans quelles conditions ces pierres tumulaires ont été, à cette époque, remises à l'église, et l'on connaît peu de chose de la cérémonie mi-littéraire et mi-religieuse qui fut célébrée le jour de leur apposition sur les murs de ce sanctuaire. Le *Moniteur Universel* et le *Journal du Commerce, de politique et de littérature* furent les seuls journaux de l'époque qui parlèrent de cette solennité (1) ; et encore fournirent-ils sur elle des renseignements des plus sommaires.

On lit, en effet, dans le *Moniteur Universel* du mercredi 22 avril 1818 :

Paris, le 21 avril 1818.

Une intéressante cérémonie a eu lieu aujourd'hui à l'église Saint-Étienne-du-Mont, où l'on a célébré par un service funèbre le placement de

(1) Il convient de signaler, cependant, que dans un entrefilet, présentant tous les caractères d'un communiqué administratif, le *Journal des Débats*, du vendredi 17 avril 1818, annonça cette cérémonie et donna sur l'épitaphe de Racine des renseignements circonstanciés.

la pierre tumulaire de Racine et de celle de Blaise Pascal dans la chapelle de la Vierge au-dessus du caveau où les dépouilles mortelles de ces deux grands hommes ont été déposées.

Sans être bien complets, les détails donnés par le *Journal du commerce, de politique et de littérature*, dans son numéro du mercredi 22 avril 1818, sont pourtant moins succincts que ceux fournis par le *Moniteur*.

Aujourd'hui, à onze heures, on a placé dans la chapelle de la Vierge, à Saint-Etienne-du-Mont, les pierres tumulaires de Blaise Pascal et Jean Racine. Cette cérémonie a été suivie d'un service funèbre. La messe a été célébrée par M. l'abbé Sicard. MM. le maire et les adjoints du XIIe arrondissement, des parents de Pascal et de Racine, des membres de l'Académie française, de l'École normale, etc., y assistaient. Le cortège s'est rendu ensuite sur le tombeau des deux grands hommes, où M. Bizet, curé de la paroisse, a béni les deux pierres tumulaires; l'église était remplie de fidèles.

Dans une étude ayant pour titre : *Racine et Port-Royal*, M. A. Gazier a, de son côté, donné des renseignements très précieux sur ce que devint la pierre tombale de Jean Racine depuis le jour où, au cours du vandalisme sacrilège qui détruisit la pieuse nécropole de Port-Royal, elle fut arrachée de la muraille sur laquelle elle avait été scellée, jusqu'au moment de sa remise à l'église de Saint-Étienne-du-Mont.

Quant à la pierre tombale de B. Pascal, autrefois dans cette église et disparue pendant la tourmente révolutionnaire, aucun renseignement n'a été fourni.

Ayant eu l'occasion de compulser le registre des Actes de la Municipalité du XIIe arrondissement (aujourd'hui le Ve), pour la période commençant en 1814 et se terminant en 1851, nous avons eu la bonne fortune d'y trouver, en original : 1° le texte de la délibération municipale qui fixa le jour de la pose des pierres dont il s'agit à Saint-Étienne-du-Mont ; 2° le procès-verbal de cette cérémonie rédigé par le maire du XIIe arrondissement, M. Jacques-Denis Cochin (1).

(1) Jacques-Denis Cochin, avocat, fut maire du XIIe arrondissement du 21 septembre 1815 au 16 février 1825. Louis XVIII le créa baron, mais ni lui ni son

Ces deux documents sont inédits. Nous les reproduisons *in extenso*, en les faisant suivre de renseignements qui nous ont paru de nature à les expliquer et à les compléter.

Fixation du jour de la pose des pierres tumulaires de Racine et de Pascal dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont (1).

Du dix mars mil huit cent dix-huit.

Nous, Jacques-Denis Cochin, Nicolas Roger et Louis-Jacques-Félicité Bacq, maire et adjoints du douzième arrondissement de Paris.

Vu : 1° La lettre de M. le comte Chabrol, préfet du département de la Seine, en date du vingt-trois février dernier, par laquelle ce magistrat nous invite à nous occuper du placement dans l'église paroissiale de Saint-Étienne-du-Mont, des pierres sépulcrales de Jean Racine et de Blaise Pascal, et à fixer les jour et heure de cette cérémonie, à laquelle seront appelés les parents existants de ces deux hommes illustres, et les personnes préposées par M. le Préfet pour y assister.

2° Les mémoires et documents historiques établissant que Jean Racine est décédé le vingt et un avril mil six cent quatre-vingt-dix-neuf.

Arrêtons que la pose des pierres tumulaires de Jean Racine et de Blaise Pascal dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont, et la cérémonie religieuse qui doit avoir lieu à la suite sont fixées au vingt et un avril prochain, jour anniversaire de la mort de Jean Racine.

Arrêtons en outre que les parents connus de ces deux grands

fils ne portèrent ce titre, estimant qu'il valait mieux être l'un des plus anciens parmi les bourgeois que l'un des plus récents parmi les nobles.

Il eut pour successeur à la mairie son fils, Jean-Denis-Marie, né à Paris le 14 juillet 1789, décédé en 1841. Avocat aux Conseils du Roi (Cour de cassation), Jean-Denis-Marie Cochin fut un philanthrope éclairé. Il fit de longs et louables efforts pour propager l'instruction dans la classe ouvrière.

Fondateur de salles d'asile dans l'arrondissement, il créa une maison de refuge et de travail que l'administration préfectorale ferma en 1832. En 1835 le XIIe arrondissement le nomma député, mandat qu'il remplit jusqu'à sa mort.

(1) Actes de la Municipalité du XIIe arrondissement, 1814-1851 (Archives de la Seine, V. D.2).

hommes, qui résident à Paris, et que les personnes déléguées par M. le Préfet, seront invités par nous pour assister à cette cérémonie.

Fait et délibéré en séance de mairie les jour, mois et an susdits.

Bacq,

Roger,

Cochin.

Placement des pierres tumulaires de Racine et de Pascal dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont (1).

L'an mil huit cent dix-huit, le mardi vingt et un avril, onze heures du matin, Nous, Jacques-Denis Cochin, maire, Nicolas Roger et Louis-Jacques-Félicité Bacq, adjoints du douzième arrondissement municipal de Paris.

En exécution des arrêtés et instructions à nous adressés par M. le Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine, en date des dix-neuf août, quatre septembre et vingt-trois février derniers, par lesquels ce magistrat nous charge de présider à la cérémonie du placement des pierres sépulcrales de Jean Racine et de Blaise Pascal au jour qui sera par nous indiqué, de constater cette opération et de convoquer pour y assister les parents connus de ces deux hommes illustres ; ayant arrêté par notre délibération du dix du mois dernier, que la cérémonie dont il s'agit aurait lieu ce jour vingt et un avril, qui est anniversaire de la mort de Racine, nous nous sommes transportés dans l'église paroissiale de Saint-Étienne-du-Mont où nous avons trouvé MM. les curé et administrateurs de la fabrique, les membres des familles de Racine et de Pascal, et autres personnes notables, que nous avions invitées par billets à domicile, et dont les désignations plus particulières seront énoncées ci-après.

Nous avons également trouvé réunis dans ladite église :

MM. Hippolyte Godde, architecte de la préfecture, inspecteur en chef pour les églises et les temples ; Georges-Pierre Larribe, chef de bureau adjoint de la préfecture et conservateur des monuments de

(1) Actes de la Municipalité du XII[e] arrondissement, 1814-1851 (Archives de la Seine).

Une copie incomplète et très incorrecte de ce document figure dans la collection Parent de Rosan, volume 25 (Hôtel de Ville, n° 1574).

la Ville de Paris et Pierre-François Capron, économe de la même ville.

Lesquels ont été spécialement chargés par M. le Préfet du transport et du placement desdites pierres, objet de la cérémonie de ce jour.

Lesdites deux pierres sépulcrales, incrustées chacune dans un encadrement de pierre dure de pareille dimension pour être mises en regard, ont été, par les soins et sous la direction de MM. les délégués spéciaux du Préfet, ci-dessus dénommés, placées en notre présence dans la chapelle de la Vierge et appliquées perpendiculairement contre le mur intérieur de ladite chapelle et dans des enfoncements préalablement pratiqués pour les recevoir, savoir : celle de Jean Racine à la partie droite de ladite chapelle et celle de Blaise Pascal à la partie gauche et en face de la première. Nous avons ainsi reconnu que ces monuments placés dans ladite chapelle de la Vierge se trouvent au-dessus du caveau où furent posées les dépouilles mortelles, 1° de Blaise Pascal immédiatement après sa mort, arrivée le vingt-deux août mil six cent soixante-deux ; 2° de Racine, le deux décembre mil sept cent douze, après que sa famille, à l'occasion de la destruction de l'abbaye de Port-Royal des Champs, eut obtenu que son corps, inhumé dans le cimetière de cette abbaye immédiatement après sa mort arrivée le vingt et un avril mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, fut transporté à Saint-Étienne du Mont, et placé auprès de la tombe de Pascal.

Nous avons ensuite recueilli de MM. les agents de la Préfecture divers détails circonstanciés sur la découverte inespérée de la pierre sépulcrale de Racine, et sur le déplacement de celle de Pascal, et après avoir examiné et comparé ces renseignements, et les avoir reconnus entièrement conformes aux communications officielles qui nous ont été transmises à ce sujet par M. le Préfet, nous avons jugé utile d'en consigner les principaux résultats dans le présent procès-verbal.

I. — Pierre sépulcrale de Racine.

Cette pierre qui contient l'épitaphe latine rédigée par Boileau à la gloire de son ami, fut probablement confondue dans les démolitions de l'abbaye de Port-Royal. L'opinion générale supposait cette pierre

*

perdue ou anéantie, et Racine le fils, dans ses mémoires sur la vie de son père, déclare lui-même que « cette pierre ne subsiste plus ». Ce ne fut qu'en mil huit cent huit qu'elle fut retrouvée dans l'église de Magny-Lessart, ou les Hameaux. On doit cette intéressante découverte à feu M. Masson, ancien syndic de la Chambre des huissiers de Paris. En mars mil huit cent dix-sept, M. Lavoine, employé supérieur dans l'administration de l'enregistrement, qui, de concert avec M. Masson, avait reconnu cette découverte, sollicita l'attention de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur l'avantage et la convenance du transport de cette pierre à Saint-Étienne-du-Mont.

Une enquête sur les lieux ayant été ordonnée par Son Excellence, M. Perrin-Dulac, sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet, remplit cette mission avec zèle, et mit l'autorité à même d'ordonner en connaissance de cause, l'extradition et la restauration de ce document.

Il résulte du rapport de cet administrateur que la pierre, sur laquelle avait été gravée l'épitaphe latine de Jean Racine, était placée dans l'église de Magny-les-Hameaux, où elle servait de dallage au devant du maître-autel ; que cette pierre avait été brisée en plusieurs morceaux ; qu'une partie de ces morceaux n'existait plus et avait été remplacée par du plâtre ; que beaucoup de lettres avaient été usées par le frottement des pieds, et que les mots *Joannes Racine* avaient été enlevés à l'aide d'un ciseau dont on apercevait encore la trace.

Par suite de ce rapport, M. le Préfet de la Seine ayant été chargé par Son Excellence du placement à Saint-Étienne-du-Mont de cette pierre tumulaire, M. Capron, ci-dessus qualifié, fut nommé Commissaire de la Préfecture pour l'enlèvement, le transport et la réparation de ladite pierre. Les six morceaux retrouvés furent transportés à l'Hôtel de Ville de Paris où l'on exécuta les réparations nécessaires. Ces morceaux furent rapprochés et placés au milieu d'un encadrement en pierre dure incrusté, et le morceau manquant fut remplacé au moyen du dédoublement d'une portion restant. Après ce travail préparatoire, toutes les anciennes lettres laissées dans l'état où on les découvrit furent teintes en noir ; quant aux lettres usées, ou qui manquaient, on en fit de nouvelles, et afin de les distinguer des anciennes on les teignit en rouge,

Ces corrections et remplacement de mots ou de lettres ont été faits sous la direction de M. Walckenaer, membre de l'Académie des

Inscriptions et Belles-Lettres et secrétaire général de la préfecture, après un examen critique des différents textes de l'épitaphe en question qu'on trouve dans plusieurs ouvrages et qui tous présentent des variantes avec l'inscription trouvée.

Nous insérons ici la copie de cette épitaphe transcrite sur la pierre restaurée, et nous indiquons les caractères rétablis et teints en rouge sur le monument par des caractères italiques ou soulignés.

D. O. M·

JACET JOANNES RACINE
HIC NOBILIS VIR FRANCIÆ
THESAURIS PRÆFECTUS REGI À SECRETIS ATQUE
À CUBICULO, NEC NON VNUS È QUADRAGINTA
GALLICANÆ ACADEMIÆ VIRIS, QUI POST QUÀM PROFANA
TRAGEDIARUM ARGUMENTA DIÙ CUM INGENTI
HOMINUM ADMIRATIONE TRACTASSET, MUSAS TANDEM
SUAS UNI DEO CONSECRAVIT, OMNEMQUE INGENII VIM
IN EO LAUDANDO CONTULIT, QUI SOLUS LAUDE
DIGNUS. CÙM EUM VITÆ NEGOTIORUMQUE RATIONES
MULTIS NOMINIBUS AULÆ TENERENT ADDICTUM, TAMEN
IN FREQUENTI HOMINUM CONSORTIO OMNIA PIETATIS
AC RELIGIONIS OFFICIA COLUIT. A CRISTIANISSIMO REGE
LUDOVICO MAGNO SELECTVS, UNA CUM FAMILIARI
IPSIUS AMICO FUERAT, QUI RES, EO REGNANTE, PRÆCLARE
AC MIRABILITER GESTAS PERSCRIBERET, HUIC INTENTUS
OPERI REPENTE IN GRAVEM ÆQUE ET DIUTURNUM
MORBUM IMPLICITUS EST : TANDEMQUE AB HAC SEDE
MISERIARUM, IN MELIUSS (1) DOMICILIUM TRANSLATUS,
ANNO ÆTATIS SUÆ LIX QUI MORTEM LONGIORI ADHUC
INTERVALLO REMOTAM VALDÈ HORRUERAT, EIUSDEM
PRÆSENTIS ASPECTUM PLACIDÂ FRONTE SUSTINUIT,
OBIITQUE, SPE MULTÒ MAGIS ET PIÀ IN DEUM FIDUCIA
ERECTUS, QUÀM FRACTUS METU : EA IACTURA OMNES
ILLIUS AMICOS, E QUIBUS NONNULLI INTER REGNI
PRIMORES EMINEBANT, ACERBISSIMO DOLORE PERCULIT.
MANAVIT ETIAM AD IPSUM REGEM TANTI VIRI
DESIDERIUM. FECIT MODESTIA EIUS SINGULARIS, ET
PRÆCIPUA IN HANC PORTÛS REGII DOMUM BENEVOLENTIA,
UT IN ISTO CÆMETERIO PIE MAGIS QUÀM MAGNIFICE

(1) *Sic.*

SEPELIRI VELLET, ADEO QUE TESTAMENTO CAVIT, UT
CORPUS SUUM IUXTÀ PIORUM HOMINUM, QUI HIC
JACENT, CORPORA HUMARETUR.
TU VERÒ QUICUMQUE ES, QUEM IN HUNC (1) DOMUM PIETAS
ADDUCIT, TUÆ IPSE MORTALITATIS, AD HUNC ASPECTUM,
RECORDARE, ET CLARISSIMAM TANTI VIRI MEMORIAM
PRECIBUS POTIÙS QUAM ELOGIIS PROSEQUERE (2).

La restauration de cette épitaphe étant achevée, M. le préfet jugea convenable d'y ajouter une nouvelle inscription pour perpétuer la mémoire du rétablissement de ce monument funéraire; cette inscription, composée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fut gravée sur un marbre noir, qui est aujourd'hui incrusté dans le socle de la partie neuve du monument. Elle est conçue en ces termes :

EPITAPHIUM QUOD NICOLAUS BOILEAU, AD
AMICI MEMORIAM RECOLENDAM, MONUMENTO EJUS
IN PORTÛS REGII ECCLESIÂ INSCRIPSERAT EX
ILLARUM ÆDIUM RUDERIBUS, ANNO M. DCCC. VIII.
EFFOSSUM (3), G. J. G. COMES CHABROL DE VOLVIC
RRÆFECTUS URBI, HEIC UBI SUMMI VIRI RELIQUIÆ
DENUO DEPOSITÆ SUNT, INSTAURATUM TRANSFERRI
ET LOCARI CURAVIT. A. R. S. M. DCCC. XVIII.

II. — Pierre sépulcrale de B. Pascal.

L'épitaphe sur marbre de Blaise Pascal fut mise au-dessus de sa tombe, à Saint-Étienne-du-Mont par les soins de sa famille, après la mort de ce philosophe chrétien arrivée le vingt-deux août mil six cent soixante-deux. Cette épitaphe a été conservée dans cette église jusqu'à la Révolution, époque à laquelle elle fut enlevée et déposée au Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins. La réintégration et le rétablissement de cette inscription funéraire ayant été sollicitée auprès de M. le Préfet par nous composant l'administration municipale de l'arrondissement, à l'occasion de la découverte de l'épitaphe de Racine, ce magistrat, déférant à nos réclamations, a pris des mesures pour faire retirer cette épitaphe du

(1) *Sic.*
(2) Pierre de 1 m. 30 de hauteur sur 0 m. 67 de largeur.
(3) Peu exact.

dépôt indiqué, et a ordonné qu'elle fût incrustée dans un encadrement de pierre dure de même dimension que celui de l'épitaphe de Racine, afin que ces deux documents rétablis fussent, dans une même cérémonie, placés en regard dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont.

Suit la copie de l'inscription de B. Pascal.

PRO COLUMNA SUPERIORI,
SUB TUMULO MARMOREO,

JACET BLASIUS PASCAL CLAROMONTA —
NUS STEPHANI PASCAL IN SUPREMA APUD
ARVERNOS SUBSIDIORUM (1) CURIA PRÆSI-
DIS FILIUS, POST ALIQUOT ANNOS IN SEVE-
RIORI SECESSU ET DIVINÆ LEGIS MEDI-
TATIONE TRANSACTOS, FÆLICITER ET
RELIGIOSE IN PACE CHRISTI VITA FUNC-
TUS, ANNO 1662. ÆCTATIS 39°. DIE 19A.
AUGUSTI. OPTASSET ILLE QUIDEM
PRÆ PAUPERTATIS ET HUMILITATIS
STUDIO ETIAM HIS SEPULCHRI HONO-
RIBUS CARERE, MORTUUSQUE ETIAM-
NUM LATERE QUI VIVUS SEMPER LATERE
VOLUERAT. VERUM EJUS IN HAC PARTE
VOTIS CUM CEDERE NON POSSET
FLORINUS PERIER IN EADEM SUBSIDIO-
RUM CURIA CONSILIARIUS, GILBERTÆ
PASCAL BLASII PASCAL SORORIS CONJUX
AMANTISSIMUS, HANC TABULAM POSUIT
QUA ET SUAM IN ILLUM PIETATEM
SIGNIFICARET, ET CHISTIANOS AD
CHRISTIANA PRECUM OFFICIA SIBI AC
DEFUNCTO PROFUTURA COHORTARETUR (2).

Immédiatement après la pose des deux monuments, il a été procédé à une pompe funèbre et religieuse qui a eu lieu spécialement dans le chœur; la messe haute d'anniversaire pour les morts a été célébrée par M. l'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, et membre de l'Académie française. Après cette messe, un nombreux clergé, ayant à sa tête M. l'abbé Bizet, curé de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, s'est porté, processionnellement et en chantant, à

(1) *Subsidiorom* sur le marbre.
(2) Marbre blanc de 1 mètre de hauteur sur 0 m. 68 de largeur.

la chapelle de la Vierge, où, étant arrivé, M. le curé a successivement béni les pierres tumulaires de B. Pascal et de Racine. Le même cortège est retourné dans le même ordre au chœur où le célébrant a achevé les prières et cérémonies d'usage pour les anniversaires.

A cette pompe funèbre, à la fois civile et religieuse ont assisté avec nous :

1° Messieurs le curé et officiant ci-dessus désignés et dénommés.

2° Messieurs les membres de la fabrique de Saint-Etienne-du-Mont, savoir :

Messieurs :

Daire, Président du Conseil.
Delaunoy, Secrétaire.
Estienne, Trésorier.
Regnier.
Ponsard, membre du bureau.
Bruzard.
Chrétien de Poly.
Delvincourt, Président du bureau.
et Devillers.

3° Messieurs les délégués de la Préfecture ci-dessus désignés et dénommés.

4° Les membres de la famille de Blaise Pascal, savoir :

Messieurs :

Ange-François-Faron-Mathurin Guerrier de Ramagniat, capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur;

Louis-Étienne-Hector Lepelletier, comte Hector Daunay, maire du VIIe arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;

Louis-Étienne Lecocq, commissaire en chef des poudres et salpêtres à Paris, chevalier de la Légion d'honneur.

Tous trois arrière-petits-neveux.

5° Les membres de la famille de Jean Racine, savoir :

M. Claude-Louis-Jacobé de Naurois, chevalier de Légion d'honneur, directeur de la manufacture des glaces, arrière-petit-fils de Jean Racine;

Demoiselle Emilie Hariague, épouse de M. Étienne-Marie Hariague, arrière-petite-fille, et M. Pierre-Léon-Chéramène Hariague,

employé au ministère des Affaires étrangères, et demoiselle Marie, Aricie Hariague, leurs enfants;

Demoiselle Antonia de Gontaut d'Arros, épouse de M. Anne-Marie de Trémault, officier et chevalier de Saint-Louis, petit-arrière-petit-fils;

M. Louis-Claude Rigollot, contrôleur ambulant des Contributions indirectes du département de la Seine, époux de Simonne-Bernarde Fourrel de Fraites, elle petite-arrière-petite-fille;

M. André Dumez, employé à la Préfecture du département de la Seine, arrière-petit-neveu;

M. Marie-Étienne Grignard, ingénieur et vérificateur du cadastre du département de la Haute-Loire, arrière-petit-neveu;

M. Pierre-Nicolas Perron, sous-chef au Ministère des Finances, et demoiselle Marie-Victoire Aubry, son épouse, elle petite-arrière-petite-nièce;

M. Jean-Louis Delagroue, propriétaire, arrière-petit-neveu;

M. André-Michel Denevers, plumassier; Pierre-François Rouyer, plumassier fleuriste; Claude-Antoine Enard, propriétaire, tous trois gendres de M. Delagroue et leurs épouses petites-arrière-petites-nièces;

M. Louis-Antoine comte Pille, lieutenant général des armées du Roi, arrière-petit-cousin.

6° Des membres de l'Académie française, en costume, savoir :

Messieurs Raynouard, Daru, Auger, Laya et Lacretelle jeune.

7° Des élèves de l'école normale.

8° Des hommes de lettres et des personnes notables connues par leur vénération pour les grands hommes dont cette réunion honorait la mémoire, et notamment M. Boullard père, chevalier de la Légion d'honneur et ancien maire du onzième arrondissement, M. Hardy, avocat aux conseils du Roi et ancien maire adjoint du douzième arrondissement et M. Lavoine qualifié ci-dessus.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison, à qui de droit, et en être délivré les expéditions nécessaires.

A Paris, les jour, mois et an que dessus.

Et avons nous, Maire et adjoints du douzième arrondissement municipal, signé le présent.

Bacq,

Roger,

Cochin.

⁂

M. Denis Cochin commence son procès-verbal en indiquant les arrêtés et instructions qui lui ont été adressés à cette occasion par le préfet de la Seine. De ces instructions, il semble ressortir que l'administration préfectorale se désintéressât à peu près complètement de cette cérémonie. Elle invite, en effet, le maire du douzième arrondissement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la pose des pierres dont il s'agit et le charge de présider cette solennité.

En même temps qu'il avisait la municipalité du douzième arrondissement, le préfet de la Seine écrivait au Conseil de fabrique de Saint-Étienne-du-Mont pour lui demander que le service, qui devait avoir lieu à la paroisse, fût fait avec toute la pompe et la décence dues à la mémoire des deux illustres morts. Il ajoutait que son administration ne disposant que d'un budget très limité pour les dépenses du culte, il ne pouvait consacrer à cette cérémonie qu'une somme de soixante-dix francs. La fabrique, dans le but de répondre au désir qui lui était exprimé et de seconder les intentions du préfet, accepta cette légère rémunération (1).

PIERRE SÉPULCRALE DE RACINE

Racine mourut à Paris le 21 mai 1699, et fut inhumé deux jours plus tard dans le petit cimetière de Port-Royal-des-Champs. Il y reposa jusqu'au jour où Louis XIV signa l'ordre de destruction de Port-Royal et de son cimetière, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1711. Les restes du poète furent alors transportés à Paris pour être déposés à Saint-Étienne-du-Mont.

En permettant cette translation, l'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles, avait mis pour condition que la cérémonie funéraire serait exécutée de nuit et sans aucune pompe. On obéit, et le 2 décembre 1711, les restes de Racine furent inhumés à Saint-Étienne-du-Mont, derrière le chœur, dans la cave de Saint-Jean-Baptiste (2), sous les sépultures d'un M. de Boisroger et d'un M. Thomas du

(1) Archives de la paroisse.

(2) L'abbé Irailh, *Querelles littéraires*, tome II, p. 314 et 315.

Fossé, à gauche de la tombe de Pascal, en regardant l'autel de la Vierge (1).

Voici l'acte de cette inhumation (2) :

Le mercredi deuxième du présent mois de décembre (1711) ont été transportés de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs pour ensuite être enterrés dans cette église, aussi avec la permission de Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, en date du sixième du mois de novembre dernier mil sept cent onze, signée par Son Éminence, puis Chevalier, les corps de défunts Isaac-Louis le Maître, prêtre, mort le quatrième janvier mil six cent quatre-vingt-quatre, le corps de Maître Antoine le Maître, avocat au Parlement, conseiller du Roi en ses conseils, mort le quatre novembre mil six cent cinquante-huit, le corps de Messire Jean Racine, secrétaire du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, un des quarante de l'Académie françoise, mort le vingt-deux avril mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, lesquels nous ont été présentés par Me Nicolas Vion, diacre de l'église de Rouen, qui a assisté au tranport et inhumation des dits corps en présence des soussignés.

Racine	Racine	Catherine de Romanet.
J. Issaly	Issaly	Françoise-Marguerite de Soncoux.
Racine	Garbe	J. C. Garbe.
Racine	Targe	H. Vion, *ind. diacre.*
Demonmorel	Desalleurs	F. Sabri.

Brulard, prêtre.

CETTE PIERRE QUI CONTIENT L'ÉPITAPHE LATINE RÉDIGÉE PAR BOILEAU... Cette affirmation n'est pas rigoureusement exacte. Boileau ne rédigea pas en latin, mais en français, l'épitaphe de son illustre ami, et ce fut le célèbre latiniste Dodart qui la traduisit (3).

Ajoutons qu'une autre épitaphe, rédigée elle en latin, fut composée à la mémoire de Racine par M. Tronchai. En voici la traduction :

Ci-gît messire Jean Racine, trésorier de France, secrétaire du Roi, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté et l'un des quarante académiciens de l'Académie françoise. Ayant reçu une éducation toute sainte, il se relâcha

(1) Testament de la veuve de Racine, dans les *Lettres inédites de Jean Racine*, par l'abbé DE LA ROQUE, p. 185.

(2) Registres de la paroisse.

(3) A. GAZIER, *Racine et Port-Royal.*

trop tôt, hélas ! de sa première charité. L'ensorcellement des niaiseries du monde obscurcit le bien qui se trouvoit en ce jeune homme ; les passions volages de la concupiscence lui renversèrent l'esprit. Bientôt devenu sans peine, mais malheureusement pour lui, le prince des poètes tragiques, il fit longtemps retentir les théâtres des applaudissements que l'on y donnoit à ses pièces. Mais enfin se ressouvenant de l'état d'où il était déchu, il en fit pénitence, et rentra dans la pratique de ses premières œuvres. Il frémit d'horreur au souvenir de tant d'années qu'il ne devoit employer que pour Dieu, et qu'il avoit perdues en suivant le monde et ses plaisirs. Détestant dans l'amertume de son cœur les applaudissements profanes qu'il ne s'étoit attirés qu'en offensant Dieu, il en aurait fait une pénitence publique s'il lui eût été permis. N'étant plus retenu à la cour que par l'engagement de ses charges, et non par aucune passion, il s'appliqua aux devoirs de la religion avec d'autant plus de soin qu'il avoit plus de douleur de n'y avoir pas été toujours fidèle. Comme il travailloit à l'histoire du règne de Louis le Grand, qui l'avoit choisi pour l'écrire, il mourut le 21 avril 1699, âgé de 59 ans, et fut extrêmement regretté de ses amis, de quelques seigneurs du royaume et du Roi même. Sa modestie et son affection particulière envers cette maison de Port-Royal, lui firent souhaiter d'être inhumé dans ce cimetière plutôt avec les marques d'une humble piété qu'avec pompe.

Passant, joignez vos prières aux larmes de sa pénitence (1).

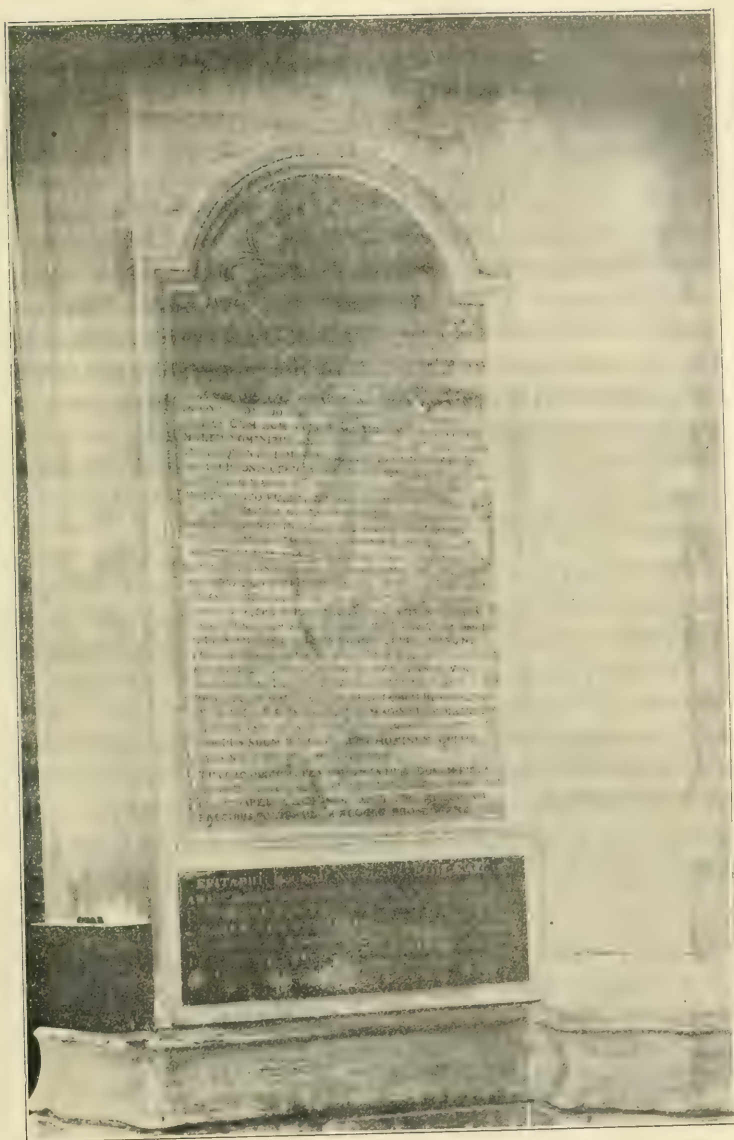
Ce ne fut qu'en 1808 qu'elle fut retrouvée... .

Il y a là une erreur de date. L'existence de la pierre tombale de Racine fut constatée dès 1805 par Eutache Degola, prêtre génois, qui fit à cette époque le relevé des pierres qui garnissaient le sol de l'église de Magny-les-Hameaux (2).

On doit cette intéressante découverte a m. Masson, ancien syndic... etc.

L'épitaphe de Racine fut signalée au public en 1810, dans une brochure ayant pour titre : *Monument retrouvé. — Épitaphe de Jean Racine, placée depuis un siècle dans le chœur, au-devant du maître-autel, près le premier pilier, à Magny-Lessart, paroisse dans l'étendue de laquelle sont situées l'abbaye de Port-Royal détruite en* 1709, *et la ferme des Ganges* (3). D'après l'auteur de cet opuscule, l'honneur de cette découverte doit revenir à un certain M. M... Ce personnage ne peut être que le sieur Masson men-

(1) *Nécrologe de Port-Royal*, p. 168 et 169.
(2) A. Gazier, *Ouvrage cité.*
(3) Brochure de 4 pages, in-4.



Pierre tombale de Racine.

tionné dans le procès-verbal de M. Denis Cochin, et il ne serait pas impossible que l'auteur de la brochure fût un nommé Lavoine, qui, en 1808, avait accompagné M. Masson dans ses recherches, et que l'on voit, neuf années plus tard, demander le transport de cette épitaphe à Saint-Étienne-du-Mont.

M. Masson, du reste, dans une lettre adressée à Grégoire, à la date du 24 juillet 1810, explique, très simplement, dans quelles conditions il reconnut l'épitaphe de Racine. Voici cette lettre publiée pour la première fois par M. A. Gazier (1) :

24 juillet 1810.

Monsieur le Comte,

Après dix voyages à Port-Royal, le 17 juin dernier, j'ai visité de nouveau ses ruines célèbres, votre ouvrage à la main. Que de souvenirs !

Dès 1808, j'avais reconnu à la lecture l'épitaphe de Racine, que je savais par cœur dès l'enfance ; je n'ai pu retourner à Magny que le mois dernier, et j'y ai copié l'épitaphe avec deux amis plus instruits que moi ; c'était une véritable fête pour nous et nos enfants.

Vous avez pu remarquer à la dernière page des Mémoires de Louis Racine qu'il assure que le monument *ne subsiste plus*

Je ne dois pas vous inviter, Monsieur le Comte, à engager MM. les membres de l'Institut, vos confrères, à demander que la tombe de Racine soit réunie à son corps, parce que vous savez mieux que moi ce que vous avez à faire. Je n'ai que du zèle, mais je donnerais l'idée de laisser à Magny l'épitaphe, après l'avoir enceinte et restaurée : dans ces lieux champêtres un pareil monument parle au cœur : c'est un reste de Port-Royal, dans la commune de Port-Royal même. Toutefois Racine ne peut rester plus longtemps confondu avec la foule des morts. Qu'on se rappelle les honneurs rendus à Virgile sous Auguste, et on ne doutera pas que sous le grand Napoléon, le prince des poètes français n'obtienne une pierre sépulchrale.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Comte, votre très humble et obéissant serviteur.

E. Masson,
Huissier impérial, membre du Collège électoral,
élève de l'ancienne Université de Paris.

Rue de l'Échiquier, n° 32, faubourg Poissonnière.

J'adresse un exemplaire à chacun de MM. de la classe de langue et littérature françaises, et à MM. de la classe d'histoire et de littérature anciennes.

(1) *Ouvrage cité.*

Et M. Gazier ajoute que les recherches faites tant dans les archives de l'Institut que dans les anciens registres de l'Académie française n'ont pu faire retrouver cette lettre.

En 1811, sous le titre « Découverte d'une pierre tombale », l'annuaire du département de Seine-et-Oise publia le texte complet de l'épitaphe de Racine avec la traduction française en regard. Ce texte était accompagné d'une explication signalant que la découverte de cette inscription avait été faite par M. Masson « parmi les nombreuses pierres de ce genre qui couvrent aujourd'hui toute la surface de l'église de Magny-Lessart, plus connue sous le nom de Magny-les-Hameaux », et exprimant l'espoir que ce monument « ne soit bientôt mis dans un plus grand jour ».

En mars mil huit cent dix-sept, m. Lavoine, employé supérieur dans l'administration de l'Enregistrement qui, de concert avec m. Masson, avait reconnu cette découverte, sollicita l'attention de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur l'avantage et la convenance du transport de cette pierre a Saint-Étienne-du-Mont.

Cette partie du procès-verbal apporte un renseignement nouveau très intéressant. Jusqu'ici on pensait que le gouvernement de la Restauration, d'accord avec le desservant de la paroisse de Magny, l'abbé Hüe, frère du valet de chambre de Louis XVI, avait fait enlever cette épitaphe par surprise et sans consulter la fabrique et la municipalité. Cet enlèvement était expliqué par l'admiration que le roi professait pour l'illustre poète qu'elle concernait (1).

Cette conjecture très ingénieuse, et nous dirons même très vraisemblable, est erronée. Le procès-verbal de M. Denis Cochin ne permet aucun doute sur ce point; celui qui provoqua le transport de l'épitaphe fut un simple particulier, M. Lavoine, qui, dix années plus tôt, l'avait reconnue en compagnie de M. Masson.

Mais est-il le seul promoteur de cette tardive réparation ? Il est permis d'en douter. Nous inclinons à penser que M. Lavoine, modeste fonctionnaire, n'aurait pas eu, seul, l'influence nécessaire pour la réalisation de cette mesure si une autorité, supérieure à la sienne, n'était intervenue à cette fin.

Cette intervention n'est-elle pas celle de M. Denis Cochin ?

On trouve dans le « Registre des actes de la Municipalité du

(1) A. Gazier, *Ouvrage cité.*

XIIe arrondissement », à la date du 28 juin 1817, et sous la signature de M. Denis Cochin, le texte d'un arrêté (1), invitant l'Administration préfectorale à rétablir, dans les églises de l'arrondissement, un certain nombre de mausolées et monuments détruits au cours de la période révolutionnaire. Les monuments dont on demandait alors la réédification étaient :

A Saint-Nicolas-du-Chardonnet.	Ch. Lebrun et sa mère, provenant de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Bignon, provenant de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Paulmy d'Argenson, provenant de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Bouchon, provenant de Saint-Victor. Santeuil, provenant de Saint-Victor. Guillaume Dauvergne, provenant de Saint-Victor. Guillaume Du Vair, provenant des Bernardins.
A Saint-Jacques-du-Haut-Pas.	Le cardinal de Bérulle, provenant de l'Oratoire (Enfants-Trouvés). Dormans, provenant des Chartreux. Pierre de Navarre, provenant des Chartreux.
A Saint-Médard.	Daligre, provenant de Sainte-Pélagie. Séguier, provenant de l'hôpital des Cent-Filles. Neubourg, provenant de Saint-Hippolyte.
A Saint-Étienne-du-Mont.	Descartes, provenant de Sainte-Geneviève. Le Cardinal de La Rochefoucault, provenant de Sainte-Geneviève. Boullenois, provenant des Carmes (place Maubert). Gobinet, provenant de Saint-Jean-de-Latran. Jacques II, roi d'Angleterre, provenant du Séminaire des Écossais.

Au sujet de cette dernière paroisse, l'arrêté ajoutait :

Dans cette église et son petit cimetière ont été inhumés Racine, Pascal, Tournefort, Perrault et Lesueur, et plusieurs de ces grands hommes y avaient des épitaphes qu'il importerait beaucoup de rétablir.

Et l'arrêté se terminait par un article 4, portant ;

M. le Préfet sera spécialement sollicité à l'égard des pierres tumulaires de Jean Racine et de Blaise Pascal, son illustre ami, dont les restes reposent encore dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont, d'ordonner toutes les dispositions convenables à leur prompt rétablissement pour que l'étranger et le régnicole en visitant cette église reconnaissent les soins que le gouvernement donne à la mémoire du

(1) En original.

grand poète et du philosophe chrétien, son illustre ami, qui l'un et l'autre ont honoré leur siècle, leur patrie et la religion.

Signé : COCHIN.

Ainsi, six semaines avant la première instruction préfectorale relative à la pose des pierres tumulaires de Jean Racine, à Saint-Étienne-du Mont, le rétablissement de ces deux épitaphes avait été demandé par Denis Cochin. Il n'est donc pas téméraire de supposer que l'intervention du maire du XIIe arrondissement ait pesé d'un grand poids dans la décision que prit l'Administration.

IL RÉSULTE DU RAPPORT DE CET ADMINISTRATEUR QUE LA PIERRE, SUR LAQUELLE AVAIT ÉTÉ GRAVÉE L'ÉPITAPHE LATINE DE JEAN RACINE, ÉTAIT PLACÉE DANS L'ÉGLISE DE MAGNY-LES-HAMEAUX, OU ELLE SERVAIT DE DALLAGE AU-DEVANT DU MAÎTRE AUTEL...

D'après ce texte, la pierre tumulaire de Racine servait encore de dallage devant le maître-autel de la petite église de Magny-les-Hameaux, quand on la déplaça pour la porter à Saint-Etienne-du-Mont.

Cependant, dans son étude : *Racine et Port Royal* (1), M. A. Gazier rappelle que, d'après les traditions locales, la dalle aurait été, en 1810, placée le long du mur de gauche de l'église, à la place où se trouve aujourd'hui celle de Robert Arnauld d'Andilly.

Laquelle des deux informations est exacte ?

Celle rapportée par M. A. Gazier est si précise dans ses détails qu'il semble que l'on doive y accorder une créance absolue. Mais l'on sait combien les traditions locales sont, la plupart du temps, sujettes à caution et qu'il est prudent de ne les accepter qu'avec une extrême réserve. Cette circonspection s'impose surtout quand on les consulte longtemps après les événements dont elles perpétuent le souvenir. C'est, du reste, ce qu'a fait M. A. Gazier, qui s'est contenté de mentionner l'opinion généralement répandue dans la contrée, sans se porter garant de son exactitude. Aucun document sur ce point de fait n'étant connu au moment où écrivait l'éminent professeur, la tradition locale puisait, de ce manque de renseignements, une certaine force, et il était, par suite, utile de la mentionner, ne fût-ce qu'à titre d'indication.

(1) *Ouvrage cité.*

Aujourd'hui, grâce au procès-verbal de M. Denis Cochin, il n'en est plus de même, et ce petit point de détail demeure définitivement fixé.

Remarquons que l'Annuaire du département de Seine-et-Oise indiquait formellement, en 1811, que la pierre servait encore, à cette date, de dallage à l'église; elle n'avait donc pas été placée contre un mur en 1810.

D'un autre côté, il ressort de l'enquête faite, en 1817, par le sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet, que la pierre tumulaire de Racine servait encore de dallage à cette époque. Les termes du procès-verbal rédigé par M. Denis Cochin, qui résume le rapport de ce fonctionnaire, sont formels, et il n'y a aucune raison de penser que le maire du XII[e] arrondissement n'ait pas analysé fidèlement la déclaration du sous-préfet de Rambouillet, déclaration qu'il eut certainement entre les mains.

... QUE CETTE PIERRE AVAIT ÉTÉ BRISÉE EN PLUSIEURS MORCEAUX; QU'UNE PARTIE DE CES MORCEAUX N'EXISTAIT PLUS ET AVAIT ÉTÉ REMPLACÉE PAR DU PLATRE; QUE BEAUCOUP DE LETTRES AVAIENT ÉTÉ USÉES PAR LE FROTTEMENT DES PIEDS, ET QUE LES MOTS JOANNES RACINE AVAIENT ÉTÉ ENLEVÉS A L'AIDE D'UN CISEAU DONT ON APERCEVAIT ENCORE LA TRACE.

Non seulement les mots JOHANNES RACINE avaient été enlevés à l'aide d'un ciseau, mais encore le mot JACET, de HIC JACET, avait été effacé de la même façon, ainsi qu'on le peut voir encore actuellement.

Sans le transfert de 1818, et les réparations qui y furent apportées, il est plus que probable que cette épitaphe serait aujourd'hui complètement perdue.

... APRÈS CE TRAVAIL RÉPARATOIRE, TOUTES LES ANCIENNES LETTRES LAISSÉES DANS L'ÉTAT OU ON LES DÉCOUVRIT FURENT TEINTES EN NOIR; QUANT AUX LETTRES USÉES, OU QUI MANQUAIENT, ON EN FIT DE NOUVELLES, ET AFIN DE LES DISTINGUER DES ANCIENNES, ON LES TEIGNIT EN ROUGE.

Il n'en est plus ainsi. Les lettres de l'épitaphe sont aujourd'hui uniformément peintes en rouge. On ne peut que regretter qu'on n'ait pas cru devoir maintenir la distinction faite, en 1818, entre les caractères primitifs et ceux qui avaient été rétablis.

PIERRE SÉPULCRALE DE PASCAL (1)

L'épitaphe que l'on voit aujourd'hui n'est pas la seule qui ait été placée à Saint-Étienne-du-Mont à la mémoire de Pascal.

Après l'inhumation du grand philosophe dans l'enceinte de l'église, au pied du pilier d'ouverture de la chapelle de la Vierge, à main

(1) Deux tentatives furent faites pour la translation des restes de Pascal au Panthéon.

En 1796, un nommé Le Sieur, employé aux transports militaires, écrivit à Lenoir pour lui signaler combien il serait heureux de profiter de la fête de Descartes pour porter les cendres de Pascal au Panthéon. A cette fin, il sollicitait du Conservateur des Monuments des Arts l'autorisation de faire procéder à l'inhumation qu'il proposait, que rien, d'après lui, ne devait empêcher (pluviôse an IV ; janvier-février 1796).

Lenoir répondit immédiatement, sous la date du 15 pluviôse (4 février), que « l'idée était merveilleuse » et « qu'il y avait songé lorsqu'il avait fait faire la recherche du corps de Descartes », mais que les circonstances ne lui avaient pas permis de réaliser ce projet. Au sujet de l'autorisation qu'on voulait bien lui demander, il faisait remarquer à son correspondant qu'il ne pouvait l'autoriser à rien, « n'ayant aucune mission *ad hoc* ». Saint-Étienne-du-Mont étant rendu au culte, il fallait, « pour ne point scandaliser les bourgeois de ce pays-là », avoir un ordre du gouvernement. Cet ordre, le ministre de l'Intérieur pouvait seul le donner. Puisque Le Sieur connaissait Chénier, il lui était facile d'obtenir l'autorisation nécessaire, non seulement pour Pascal, mais encore pour Racine « qui peut marcher de compagnie ». Si cette autorisation était obtenue, ajoutait Lenoir, il accepterait l'offre obligeante qui lui était faite et il ordonnerait un tombeau à ce grand homme.

Malgré cette fin de non-recevoir, Le Sieur insista. Dans une seconde lettre à Lenoir, il fit remarquer que les difficultés que celui-ci entrevoyait n'étaient pas insurmontables. Bien que le lieu dans lequel reposait Pascal ait été rendu au culte catholique, il était possible de l'en retirer sans avoir besoin d'un ordre du gouvernement. La tombe se trouvant placée dans le lieu le plus dévasté de l'église, elle était, de ce fait, éloignée de l'enceinte où s'exerçait le culte. Quant aux catholiques, ils ne pouvaient apporter aucun empêchement aux travaux qui pouvaient être ordonnés dans les édifices qui leur avaient été cédés, ou plutôt prêtés (21 pluviôse, an IV, 10 février 1796).

La proposition de Le Sieur n'eut aucune suite, et il nous faut arriver en l'an VIII (1800), pour voir Lenoir lui-même solliciter l'exhumation des restes de Pascal et de Racine. Dans une lettre, en date du 24 pluviôse an VIII (13 février 1800), Lenoir écrivit aux citoyens administrateurs municipaux du XII[e] arrondissement, pour leur demander l'autorisation de « faire lever promptement de terre » les restes de Blaise Pascal et de Jean Racine, reposant au temple décadaire de l'arrondissement, afin de « les faire porter au Jardin-Élysée des Monuments français, où un monument leur serait élévé ». (*Archives du Musée des Monuments français*, t. II.)

Cette seconde tentative échoua complètement ; les restes des deux illustres morts restèrent à Saint-Étienne-du-Mont, où ils sont encore aujourd'hui.

droite, on ferma sa tombe par une dalle sur laquelle Florin Périer conseiller à la Cour des aides de Clermont, son beau-frère, fit graver l'inscription suivante :

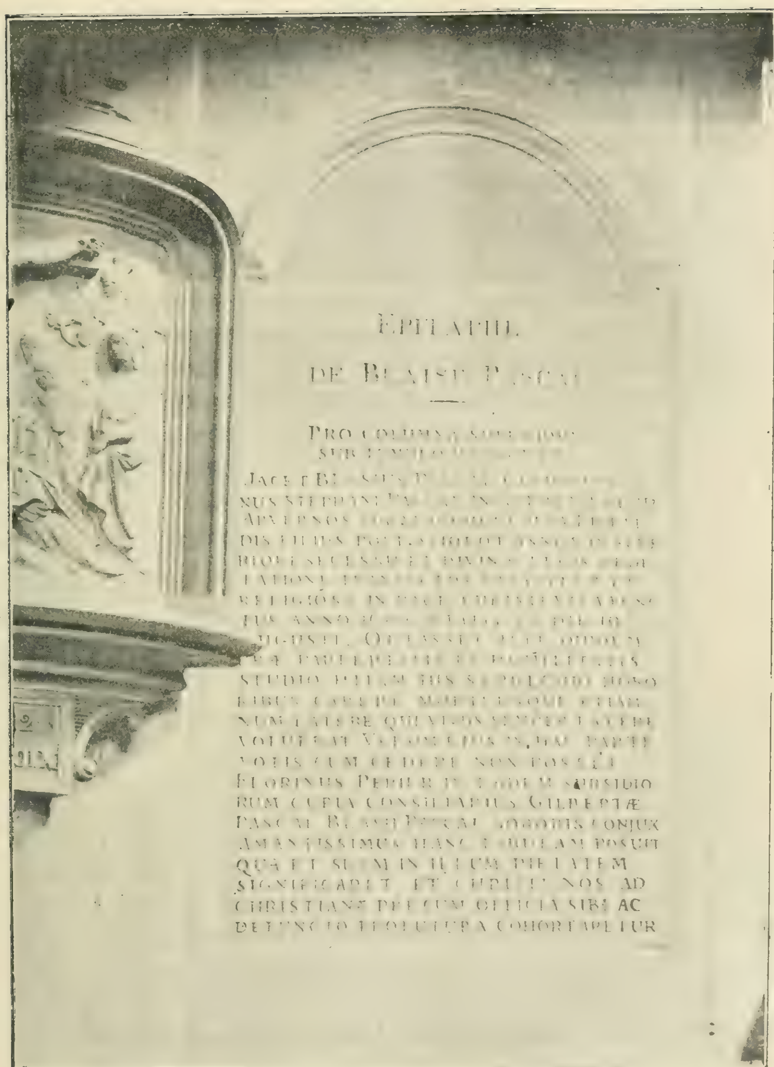
Hic jacet Blazius Paschalis, claromontanus, Stephani Paschalis in summa Arverniæ subsidiorum curia præsidis filius, post aliquot annos in severiore secessu et divinæ legis meditatione transactos, feliciter et religiose in pace Christi vita functus, anno 1662, die 19 augusti, ætatis 39, supra annum mense secundo. Optasset ille quidem præ paupertatis et humilitatis studio etiam his sepulchri honoribus carere, mortuusque etiamnunc latere, qui vivus semper latere voluerat. Verum hac in parte ejus votis cedere non potuit Florinus Perier, in eadem subsidiorum curia consiliarius, et sorori Gilbertæ Paschali matrimonio junctus, qui hanc ipsi tabulam posuit, indicem sepulchri et suæ in eum pietatis. Parce tamen laudibus, quas ipse semper summopere aversatus est, et Christianos ad christiana precum officia et sibi et defuncto profutura cohortari satis habebit (1).

Cette inscription, gravée hâtivement et dans une pierre probablement trop tendre, ne tarda pas à s'effacer sous les pas des fidèles. Pour remédier à cet inconvénient, la famille fit composer une seconde épitaphe que l'on apposa sur un des piliers de la chapelle de la Vierge, exactement au-dessus de la tombe. Cette seconde inscription, tracée sur une table de marbre, est celle que l'on voit de nos jours. Son texte est sensiblement le même que celui que l'on lisait sur la pierre tombale. Il n'en diffère que par deux légères variantes dans la rédaction du commencement et dans celui des dernières lignes :

Pro columna superiori, sub tumulo marmoreo, jacet.... Florinus Perier, Gilbertæ Pascal, Blasii Pascal sororis conjux amantissimus, hanc tabulam posuit qua et suam in illum pietatem significaret et christianos ad christiana precum officia, sibi ac defuncto profutura cohortaretur.

Cependant, l'épitaphe de la tombe continuait à disparaître et bientôt elle devint complètement illisible. Vingt-cinq années environ après la mort de Pascal (2), et afin que sa tombe ne devint pas anonyme, la famille remplaça la dalle primitive par une nouvelle pierre sur laquelle fut gravée l'inscription ci-après :

(1) Emile Raunier, *Épitaphier du vieux Paris*, t. III.
(2) Emile Raunier, *ouvrage cité*.



Pierre tombale de B. Pascal.

HIC JACET BLASIUS PASCAL.
CLAROMONTANUS, E VIVIS EREP
TUS ANNO DOMINI MDCLXII,
ÆTATIS XXIX, DIE XIX AUGUSTI.
ADJACET BLASIUS PERIER SUB
DIACONUS, BLASII PASCAL NEPOS
EX MATRE, PIETATE ET INGENIO
AVUNCULUM REFERENS, MORTUUS
ANNO CHRISTI MDCLXXXIV,
ÆTATIS XXXI, DIE XV MARTII.
FRATRI ET FILIO APPOSITA EST
GILBERTA PASCAL, BLASII
PASCAL SOROR DIGNISSIMA
ET FLORINI PERIER CONJUX
CARISSIMA. OBIIT DIE XXV
APRILIS, ANNO SALUTIS
MDCLXXXVI, ÆTATIS LXVI
PAX ILLIS.

Ce texte était surmonté d'un écusson timbré d'un casque à lambrequins et décoré dans le bas de deux autres écussons accolés et entourés d'une cordelière (1). Vraisemblablement les deux écussons portaient l'un, les armes de familles. *De gueules à l'agneau pascal, la banderolle chargée d'une croix de gueules ;* l'autre, celles particulières du défunt, *un œil dans une couronne d'épines* (en souvenir d'un mal d'œil dont Pascal avait été guéri par l'attouchement de la sainte Épine du Port-Royal de Paris) (2).

Cette pierre tombale a disparu dans les dévastations que subit l'église pendant la période révolutionnaire ; on sait que cette partie du monument a été tout particulièrement éprouvée à cette époque.

... CETTE ÉPITAPHE A ÉTÉ CONSERVÉE DANS CETTE ÉGLISE JUSQU'A LA RÉVOLUTION, ÉPOQUE A LAQUELLE ELLE FUT ENLEVÉE ET DÉPOSÉE AUX MONUMENTS FRANÇAIS, RUE DES PETITS-AUGUSTINS.

L'épitaphe actuelle, qui, comme nous le savons, était celle que l'on voyait fixée sur un des piliers de la chapelle absidiale, fut enlevée de Saint-Étienne-du-Mont, en vendémiaire an III (octobre

(1) EMILE RAUNIER, *ouvrage cité.*
(2) EMILE RAUNIER, *ouvrage cité.*

1794). On trouve, en effet, dans le relevé, dressé par Lenoir, conservateur des Monuments des Arts, des objets entrés dans le dépôt des Petits-Augustins, du 15 au 30 vendémiaire an III (6-21 octobre 1794), l'indication suivante :

J'ai reçu du citoyen la Salle, qui m'a dit être employé par la Commission des travaux publics, quantité de petits morceaux de marbre..., le tout pris à Saint-Étienne-du-Mont.

Et en note :

Parmi ces marbres, j'ai découvert l'épitaphe de Pascal ; celle de Racine ne s'est pas trouvée (1).

LA RÉINTÉGRATION ET LE RÉTABLISSEMENT DE CETTE INSCRIPTION SÉPULCRALE AYANT ÉTÉ SOLLICITÉE AUPRÈS DE M. LE PRÉFET PAR NOUS COMPOSANT L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE L'ARRONDISSEMENT, A L'OCCASION DE LA DÉCOUVERTE DE L'ÉPITAPHE DE RACINE, CE MAGISTRAT DÉFÉRANT A NOS RÉCLAMATIONS,... etc.

Nous avons vu qu'à la date du 28 juin 1817, M. Denis Cochin avait pris un arrêté sollicitant du Préfet de la Seine le rétablissement de l'épitaphe de Pascal, en même temps que celle de Racine, dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont. Dans son procès-verbal, M. Denis Cochin mentionne que le Préfet déféra *aux réclamations* de l'Administration municipale du XII[e] arrondissement. Ce pluriel semble indiquer que M. Denis Cochin insista à plusieurs reprises auprès des autorités compétentes pour cette restitution, et l'on peut en inférer que l'arrêté pris par le maire du XII[e] arrondissement et ses adjoints, le 28 juin 1817, n'a été, dans la circonstance, que le complément de pressantes interventions antérieures.

Cet arrêté a-t-il provoqué la décision ministérielle, qui fut prise alors, tendant à rendre aux églises les monuments funéraires leur ayant appartenu avant la Révolution ? Peut-être. Cependant, on ne peut rien affirmer sur ce point. Constatons, néanmoins, que le gouvernement invita, deux mois plus tard (août 1817), les Fabriques à faire connaître les monuments existant autrefois dans leurs églises et dont elles désiraient voir la réédification. Le rapprochement de ces deux dates est significatif.

Dans un état, daté du 11 avril 1818, et signé du Préfet de la Seine, Chabrol, des monuments réclamés par les Fabriques des églises de

(1) *Archives du Musée des Monuments français*, t. III.

la Ville de Paris, en exécution de la décision ministérielle du mois d'août 1817, Saint-Étienne-du-Mont est portée comme ayant demandé, le 14 octobre 1817, la restitution de l'épitaphe de Pascal.

*
* *

Les épitaphes de Jean Racine et de Blaise Pascal furent appliquées perpendiculairement contre le mur intérieur de la chapelle de la Vierge : celle de Racine à droite et celle de Pascal à gauche, quand on regarde du côté de l'entrée principale. Le visiteur les y chercherait vainement aujourd'hui. On les déplaça, en 1840, pour le marouflage de deux très belles peintures de Caminade : *la Visitation de la Vierge* et *l'Annonciation*. Depuis cette époque, comme si leur destinée voulut qu'elles ne trouvassent jamais le repos, on les vit au collatéral du chevet ; sur le mur occidental de la nef, auprès d'une des portes de l'église ; et enfin dans le petit cloître où personne ne les remarquait. Sur une intervention de M. de Guilhermy (1), elles sont aujourd'hui à l'entrée de la première chapelle du chœur, du côté sud.

Dans ces dernières années, on a rappelé leur ancienne présence dans la chapelle de la Vierge par deux inscriptions portant :

Celle de droite :

†

LES RESTES DE
JEAN RACINE
MORT LE 21 AVRIL 1699
ONT ÉTÉ RAPPORTÉS DE
PORT-ROYAL DES CHAMPS
ET INHUMÉS
PRÈS DE CE PILIER
LE 2 DÉCEMBRE 1711
R. I. P.

Celle de gauche :

†

LE CORPS DE
BLAISE PASCAL
MORT LE 19 AOUT 1662

(1) F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France*, t. I.

SUR CETTE PAROISSE DE
SAINT-ÉTIENNE DU MONT
A ÉTÉ INHUMÉ
PRÈS DE CE PILIER
R. I. P.

On ne pouvait plus mal choisir l'endroit où sont aujourd'hui les pierres tombales de Racine et de Pascal. Placées dans un coin sombre, derrière une des portes du jubé, elles échappent aux regards. Ne pourrait-on pas les mettre plus en vue ? Comme l'a fait très justement remarquer M. A. Gazier, « un nouveau déplacement est indispensable, et puisque Racine et Pascal ont aujourd'hui leurs bustes dans deux chapelles latérales (1) de Saint-Étienne-du-Mont, il est à désirer que leurs épitaphes soient transportées dans ces chapelles, en pleine lumière et à proximité des deux bustes » (2).

Espérons que ce déplacement que tout indique ne se fera pas trop attendre.

(1) Le buste de Racine dans la chapelle dite de *l'Ange gardien* et celui de Pascal dans la chapelle dite de *Saint-Louis*.
Ces deux chapelles sont situées dans le collatéral gauche de la nef.
(2) A. Gazier, *ouvrage cité*.

14762. — Tours, imp. E. Arrault et Cie.

